



RIFSEEP\* : une augmentation des primes et du pouvoir d'achat pour tous : la **CFDT** a signé le protocole ! ([lien vers le protocole](#))

Alors, concrètement, voilà ce qui attend tous les Secrétaires Médicales et Sociales (SMS), Assistants Socio-Educatifs (ASE) et Conseillers Socio-Educatifs (CSE) de la ville et du département de Paris :

➤ dès **septembre 2017**, pour tous les agents en poste au 31 décembre 2016 un versement de :

- ✓ 322 € brut pour chaque SMS
- ✓ 375 € brut pour chaque ASE (AS, CESF, Educ spé)
- ✓ 630 € brut pour chaque CSE

➤ dès **octobre 2017**, tous les agents actuellement en poste dont le niveau indemnitaire annuel brut est inférieur aux montants d'entrée de corps suivants (selon le grade), toucheront le différentiel :

- ✓ 4928 € par an pour les SMS
- ✓ 5114 € par an pour les ASE
- ✓ 8850 € par an pour les CSE

➤ dès que les arrêtés de promotions seront prêts (octobre pour les ASE et les CSE, décembre pour les SMS), **pour tous les agents promus à partir de l'année 2017** toucheront :

- ✓ 400 € lors de la promotion de SMS classe supérieure
- ✓ 600 € lors de la promotion de SMS classe exceptionnelle
- ✓ 700 € lors de la promotion d'ASE principale
- ✓ 800 € lors de la promotion de CSSE

➤ la **poursuite du dispositif de revalorisation** des primes sur 3 ans :

- ✓ 322 € en juin 2018 et 400 € en juin 2019 pour les SMS
- ✓ 375 € en juin 2018 et 500 € en juin 2019 pour les ASE
- ✓ 630 € en juin 2018 et 840 € en juin 2019 pour les CSE

La **CFDT** a signé ce protocole permettant à tous les agents de ces 3 corps de métiers de **gagner réellement plus !**

**Pour tout complément d'information, contactez-nous !**

\*RIFSEEP : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertises et Engagement Professionnel



**ADHERER A LA CFDT,  
C'EST REJOINDRE L'EFFICACITE**